

Montréal, le 27 octobre 2017

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

**À : Tous les participants**

**Objet : Demande du Transporteur de modification des tarifs et conditions des services de transport pour l'année 2018  
Dossier de la Régie : R-4012-2017**

Mesdames, Messieurs,

Compte tenu des délais supplémentaires octroyés par la Régie de la Régie (la Régie) le 12 octobre dernier pour le dépôt des réponses du Transporteur aux demandes de renseignements et de la preuve des intervenants<sup>1</sup>, la Régie juge raisonnable de procéder à certains changements au calendrier pour la suite du déroulement du dossier.

Dans ce contexte, l'audience prévue initialement pour la période du 21 au 29 novembre 2017, se déroulera **de 9 h à 15 h du 24 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2017** dans les bureaux de la Régie à Montréal.

L'échéancier pour les étapes suivantes est fixé comme suit :

Le 30 octobre 2017 à 12 h	Date limite pour le dépôt de la preuve des intervenants et fin d'intervention, le cas échéant <sup>2</sup>
Le 8 novembre 2017 à 12 h	Date limite pour le dépôt des DDR aux intervenants
Le 14 novembre 2017 à 12 h	Date limite pour le dépôt des réponses des intervenants aux DDR
Du 24 novembre au 1 <sup>er</sup> décembre 2017	Période réservée pour l'audience

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

***Pierre Méthé pour***  
Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie  
VD/ml

<sup>1</sup> Pièce [A-0015](#).

<sup>2</sup> Tel que prévu au [Guide de paiement des frais 2012](#), tout intervenant jugeant utile de mettre fin à son intervention dans le présent dossier doit indiquer son intention à cet égard et soumettre ses conclusions à la Régie.